

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE KNOERINGUE
DE LA SEANCE DU 26 JANVIER 2026**

LISTE de PRESENCE

Sous la présidence de M. UEBERSCHLAG André, Maire

Présents : MM. GROELLY Patrick, WILHELM Caroline, adjoints.

MM. DOPPLER Franck, GUTZWILLER Laurent, MERTZ Julie, MUNCH Johnny, MUNCH Pascal, UEBERSCHLAG Franck.

Absent excusé : M. FRISCH Guillaume.

Le secrétaire de séance : Mme WILHELM Caroline.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du 8 décembre 2025
2. Urbanisme
3. Travaux communaux
4. Budget 2026 : orientations
5. Divers

1. – APPROBATION du PROCES-VERBAL du 8 décembre 2025

Le procès-verbal, expédié à tous les membres, est commenté par Monsieur le Maire. Aucune observation n'étant formulée, il est adopté à l'unanimité.

2. – URBANISME

2.1. – Documents d'urbanisme

Monsieur le Maire présente ensuite les différentes demandes déposées en mairie depuis le dernier Conseil Municipal :

| Documents d'urbanisme | Lieu/Adresse | Motif | Avis |
|------------------------------|---------------------|------------------------|-------------|
| PC Dietschy Thomas | 1, rue des Prés | Extension de la maison | En cours |
| CU Schweitzer Fanny | 30B, rue de Bâle | CU d'information | Traité |

2.2. – Déclaration d’Intention d’Aliéner (DIA)

Le Conseil Municipal décide, sur proposition de Monsieur le Maire, de ne pas faire usage de son droit de préemption pour :

- la vente du bien bâti situé en section 15, parcelle 26 (située 30B, rue de Bâle), d’une superficie totale de 1 723 m², appartenant à Mme SCHWEITZER Fanny à M. MEISTER Anthony.

3. – TRAVAUX COMMUNAUX

3.1. – Convention de répartition des charges d’entretien des RD en agglomération

Le Président de la Collectivité européenne d’Alsace a la charge de l’aménagement et de la conservation des routes départementales. En agglomération, cette compétence de principe qui incombe au département est partagée avec les communes en raison des obligations pouvant peser sur le Maire au titre de ses pouvoirs de police.

Ainsi, si certains aménagements sur les RD en agglomération relèvent des obligations du département, d’autres peuvent relever à la fois des obligations du département, propriétaire des voies, mais également de celles de la commune en raison des pouvoirs de police que détient le Maire.

A ce sujet, comme le préconisent fortement les autorités de l’Etat, la coexistence des obligations départementales et communales sur les routes départementales situées en agglomération doit conduire à rechercher une répartition conventionnelle équilibrée.

Pour cette raison, dans un souci de clarification et de sécurisation juridique, l’Assemblée départementale a approuvé par délibération n° CD-2022-1-7-2 en date du 21 février 2022 les termes d’une convention type fixant la répartition des charges d’entretien des RD en agglomération entre le département et les communes haut-rhinoises.

La répartition de ces charges repose sur les pratiques habituelles en la matière pour les opérations en traverse d’agglomération depuis de nombreuses années, et correspond aux usages en cours dans les autres départements français.

Monsieur le Maire fait lecture de la convention à l’ensemble des élus du Conseil Municipal.

Après avoir entendu l’exposé, le Conseil municipal, à l’unanimité des membres présents, autorise Monsieur le Maire à signer la convention relative à l’entretien des routes départementales sur le territoire de la commune.

3.2. – Numérisation de la gestion du cimetière

Monsieur le Maire présente le devis établi par MSV ingénierie qui propose une solution informatique dans la gestion du cimetière. Plus adapté pour les grosses structures, il est décidé de ne pas donner suite.

3.3. – Création de zones 30

Le Conseil Municipal autorise, à l’unanimité, Monsieur le Maire à signer le devis de Est Signalisations d’un montant de 2 862.00 € TTC pour la mise en zone 30 des rues des Prés,

Eugène Wacker, de la Paix, des Romains, du Gué, du Général de Gaulle.

3.4. – Remise en état de l’escalier extérieur du Dorfhüss

Le Conseil Municipal décide, à l’unanimité, de valider le devis proposé par l’entreprise Bodiât pour un montant HT de 731 €. La pose des planches autoclaves sera assurée par l’agent communal.

3.5. - Porte d’entrée de la MAM

La porte d’entrée de la MAM doit être remplacée en raison de son très faible rendement d’isolation énergétique. L’entreprise Martinuzzi propose la fabrication et la pose d’une porte en chêne au tarif TTC de 11 140.00 € TTC. Compte-tenu du montant élevé, il convient d’établir d’autres études, notamment pour une porte en PVC.

4. – PREPARATION BUDGETAIRE - orientations

Monsieur le Maire rappelle les différents projets de chantier 2026 qui, pour certains, sont déjà en cours de réalisation. Il s’agit, notamment :

- de la poursuite des travaux de création de l’Impasse des Jardins (voirie (94 800 € TTC) + réseaux (21 600 € TTC)...) + frais d’études (14 800 € TTC)
- de l’aménagement de locaux à l’école de Folgensbourg, spécifiquement dédiés à l’accueil périscolaire : la commune de Knoeringue participe financièrement à ces travaux au prorata du nombre d’enfants accueillis (51 000 € pour les tranches 1 et 2 (2026), 18 000 € pour la tranche 3 (2027)),

Mais aussi :

- de l’aménagement du logement du presbytère : nouvel espace sanitaire au RDC + nouvelle cuisine équipée (environ 50 000 €),
- du ravalement de façade de la salle polyvalente (nouvelle peinture...),
- le remplacement des poteaux d’incendie défectueux (10 000 €),...

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l’unanimité, d’engager ces travaux en 2026, qui seront tous financés sans avoir recours à l’emprunt.

5. – DIVERS

5.1. – Personnel

Madame KOENIG Nathalie a fait part de sa démission de son poste de secrétaire de mairie à compter du 1^{er} janvier 2027 (dernier jour travaillé, le 31 décembre 2026). Toutefois, elle quittera son poste le 27 août 2026 en raison de son Compte Epargne Temps (CET) qu’il lui appartient de solder avant le 31 décembre 2026. La procédure de recrutement pour assurer son remplacement sera faite dans les délais.

5.2. – Subvention scolaire

Le Conseil Municipal décide l'octroi d'une subvention de :

52 €uros (13 €/jour pendant 4 jours) à :

- MUNSCHINA Inès

pour sa participation au séjour pédagogique de son collègue à Cerniebaud, dans le Jura du 17 au 20 mai 2026.

5.3. – Opération Lions Club

L'association des Lions Club a décidé de mettre en place une démarche de sensibilisation des citoyens au respect de l'environnement par la mise en place de plaques bleues en fonte recyclée portant la mention : « Ici commence la mer, ne rien jeter ».

La plaque sera posée sur une grille de bouche d'égout, ou en bordure de trottoir, en présence des enfants lors de la journée citoyenne.

Aucun membre n'ayant à intervenir, Monsieur le Maire clôt la séance à 22h20

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du 8 décembre 2025
2. Urbanisme
3. Travaux communaux
4. Budget 2026 : orientations
5. Divers

| |
|--|
| Tableau des signatures pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du conseil municipal de Knoeringue de la séance du 26 janvier 2026 |
|--|

| Nom et Prénom | Qualité | Signature |
|-------------------|----------------------|-----------|
| UEBERSCHLAG André | Maire | |
| WILHELM Caroline | Secrétaire de séance | |